



question sur prime de licenciement et CTP

Par **mouleur**, le **10/02/2010** à **13:29**

j adhère au ctp en fevrier 2010 j etais en congé maternité de juillet 2009 à novembre 2009 puis en congé parental à mi temps de novembre 2009 à février 2010.

Sur quelle base va se calculer mon indemnisation .

De plus mon indemnité de licenciement a été calculée sur mes 15 derniers mois à savoir 3 à mi temps et 5 en congé maternité ! ont ils droit de faire ça alors que mon ancienneté dans cette boite est de 5 ans et 10 mois à temps complet ???

Merci de vos réponses

Par **miyako**, le **10/02/2010** à **22:41**

Bonsoir,

En CTP ,c'est 80% de la moyenne des salaires des douze derniers mois.Versés pendant 12 mois.C'est ce qui remplace la CRP dans certains bassins d'emploi et dans certaines entreprises.

Pour l'indemnité licenciement éco ,votre ancienneté totale doit être prise en compte.Elle se calcule également sur la moyenne des salaires des douze derniers mois .Mais pas de préavis ,donc pas de préavis payé.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

sujikenzo@yahoo.fr